
Don de la commune de Saint-Laurent, près Mézières, de 110 chemises, et d'autres effets, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune de Saint-Laurent, près Mézières, de 110 chemises, et d'autres effets, en annexe de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 607;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20959_t1_0607_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

52

« Citoyens représentans, écrit la société régénérée de Quimper, il n'est point d'attentats que les tyrans coalisés ne se soient permis contre la liberté; non contens de l'attaquer à force ouverte par des hordes de lâches et vils esclaves qui pâlissent devant nos guerriers, les manœuvres les plus basses, les plus perfides, ont été employées par ces scélérats couronnés, pour la détruire à jamais. Des projets sans fin de contre-révolution, le feu de la guerre civile soufflé sur toutes les parties de la république; une armée de rebelles vomie sur son territoire; un discrédit jeté sur notre papier-monnaie; la hausse énorme des denrées de première nécessité pour amener la famine; les trahisons multipliées d'infâmes généraux; le poison, l'assassinat; le feu, enfin tous les genres d'horreurs, de perfidies, de scélératesse, ont été employés pour nous accabler; et ces rois, qui suent toute espèce de crimes, dont l'existence en est un à imputer à la nature, voudroient vous proposer la paix! Non, législateurs, point de paix avec les méchans; frappons ces monstres; renversons leurs trônes; pulvérisons leurs infâmes satellites, et que leur sang impur coule à grands flots en expiation des outrages qu'ils n'ont cessé de faire au genre humain, et non pour apaiser les manes de nos guerriers, qui en seroient déshonorés. Restez donc à votre poste, législateurs, pour lancer du haut de la montagne ces foudres si terribles qui doivent détruire nos ennemis: et vous, soldats de la patrie, nos frères, nos amis, nos concitoyens, l'amour de la liberté, celui de la patrie, le courage des hommes libres ne cessent de vous crier: Vengeance de tant de forfaits! volez à la victoire; culebutez cette horde de brigands, qui pâlit devant des républicains; immolez sans pitié des monstres qui déshonorent l'humanité. La Convention vous observe, la République vous voit, vos concitoyens vous estiment, l'Europe vous admire, et la postérité vous fera vivre à jamais dans la mémoire des hommes libres et vertueux... » (1).

53

Le citoyen Dupré, de la section des Arcis, envoie à la Convention un plan qui offre le modèle d'une grande République sans impôt (2).

Le cⁿ DUPRÉ (3), Législateurs,

Après avoir bien réfléchi sur la marche de notre révolution, je me suis convaincu qu'elle n'est continuellement entravée que par la corruption et l'habitude de nos anciens préjugés. J'ai conçu en conséquence un plan vaste, dont les résultats, en assurant la Liberté et l'Égalité

(1) *Débats*, n° 557, p. 159.

(2) B⁴ⁿ, 11 germ. (suppl^t); M.U., XXXVIII, 213.

(3) Il était accompagné des c^{tes} George, Fiot, Rousseau, Moreau (marchand de vin). Extrait des p.-v. de l'ass. g^{le}, section des Arcis, 5 germ. II (C 299, pl. 1052, p. 20). D'après ce texte, la pétition devait être présentée le 10 germinal.

sur les bonnes mœurs, pouvoit devenir un jour la base de la félicité de tous les peuples de l'Europe.

Ce plan en offrant le modèle d'une grande République, sans impôt, est un avis à toutes les nations que les despotes n'ont de force que par l'impôt, que sans l'impôt ils ne pourroient pas salarier ces hordes d'esclaves, qui deviennent à leurs voix les destructeurs et les fléaux de l'humanité, dès lors l'intérêt, qui est le grand mobile de toutes les actions de l'homme, dirigera les esprits vers une nouvelle forme de gouvernement et les tyrans disparaîtront sur la surface de la terre.

Législateurs, j'ai fait plus, jaloux de procurer à mes concitoyens une félicité durable, j'ai dû soustraire à la dépendance cette classe d'hommes habitués à calculer sur leurs besoins, j'ai remis toutes les spéculations commerciales entre les mains du gouvernement, et le bénéfice quelles lui procureront suppléera à toutes espèces de contributions dont la répartition souvent arbitraire, et la perception forcée pourroit rappeler au peuple françois des actes de tyrannie dont il s'est crû affranchi. Mais pour remplir ce but, il étoit important de procurer au gouvernement des agents dignes de toute confiance. J'en ai indiqué le moyen dans le tableau que j'ai remis à votre Comité de Commerce, c'est un mode de scrutin auquel il n'est guère possible de se soustraire et qui auroit fait connoître en peu de tems tous les dilapidateurs de la fortune publique, ainsi que tous les gains illicites et usuraires.

Législateurs, en abolissant l'impôt, vous anéantissez la finance, cette arme meurtrière des despotes, en concentrant le commerce dans les mains du gouvernement; le peuple français n'aura plus à redouter les effets de la malveillance ou de la cupidité mercantile, vous éteindrez la source de presque toutes les poursuites judiciaires, vous ferez rentrer dans la campagne cette foule de praticiens que l'étude de la chicane avoit rendu le fléau de la société.

Déjà vous avez adopté quelques-unes de mes vues en consacrant le droit de réquisition et de préhension. Sans doute c'est une mesure révolutionnaire, mais dans mon plan, c'étoit un moyen de régénérer les mœurs et d'assurer à jamais l'égalité sans laquelle la Liberté ne sauroit exister.

Législateurs, je demande que la Convention veuille bien décréter que son Comité de Commerce fera dans 15 jours le rapport de ma première pétition et qu'avant de vous être présenté, il soit communiqué au Comité de salut public. S. et F.

54

L'agent national près la commune, ci-devant de Saint-Laurent près Mézières, envoie 110 chemises, des bas, etc., que donne cette commune, quoique, dit-il, elle soit pauvre, elle ne cédera jamais aux autres en patriotisme.

Mention honorable (1).

(1) M.U., XXXVIII, 173.